

MAIRIE DE PIRAJOUX

01270

☎ 09 72 46 20 24

mairie.pirajoux@wanadoo.fr

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Vendredi 5 juin 2026
à 19 heures 30
à la Salle du Conseil Municipal**

Ordre du jour :

- Désignation des délégués municipaux et leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2026
- Délibération qui autorise à encaisser par acompte les cautions pour les salles des fêtes
- Admission en non-valeur des factures non acquittées en totalité
- Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Désignation des membres des commissions thématiques de GBA
- Demande d'honorariat pour l'ancien maire, Noël PIROUX
- Achat terrain « prairie Chapulin »
- Location du logement de l'ancienne école
- Voirie

Affaires diverses :

- Présentation du SIEA par le responsable territorial le mercredi 10 juin à 14h00 en mairie de PIRAJOUX
- Matériel du service technique

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Cécile FERLET



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Convocation du 26 Mai 2026

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, David RICHONNIER, Mathieu PAQUELIER, Estelle ROBLIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD

Absents : Laétitia ROBIN, Benjamin DUNAND, Sébastien BOUILLET

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD

Les Conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 avril 2026.

Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs de 2026

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code électoral et à l'arrêté préfectoral relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs de 2026, il convient de procéder à l'élection du délégué et des suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial.

Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires prévues, le conseil municipal a désigné :

Déléguée titulaire :

Madame Cécile FERLET, Maire.

Suppléants :

Monsieur Alexandre CANARD ;

Madame Valérie COUTARD ;

Monsieur Mathieu PAQUELIER.

Les résultats ont été proclamés immédiatement à l'issue du scrutin.

Les personnes désignées ont déclaré accepter leur mandat de délégué ou de suppléant pour participer à l'élection des sénateurs qui se tiendra en 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Encaissement des cautions des salles communales sous forme d'acompte

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion est engagée concernant les modalités d'encaissement des cautions demandées aux usagers lors de la location des salles communales.

À la suite d'échanges avec le Service de Gestion Comptable, il a été indiqué que la commune ne peut pas demander de chèque de caution. En revanche, il est possible de demander le versement d'un acompte correspondant au montant de la caution, sous réserve de prévoir cette procédure par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal examine cette possibilité mais souhaite disposer d'informations complémentaires avant de se prononcer définitivement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de reporter sa décision relative à la mise en place d'un système d'acompte en remplacement du chèque de caution ;

de solliciter des renseignements complémentaires auprès du Service de Gestion Comptable concernant les modalités pratiques de gestion des cautions ;
de demander des devis pour l'acquisition d'un terminal de paiement permettant notamment l'encaissement et le remboursement des cautions dans des conditions simplifiées et sécurisées ;
de réexaminer ce dossier lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
Aucune délibération n'est adoptée à ce stade concernant la mise en place des acomptes pour les cautions.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre l'étude du dossier avant toute décision définitive.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse a transmis une demande d'admission en non-valeur concernant une créance figurant sur la liste n° 1575420135, pour un montant total de 1,26 €.

Elle rappelle que l'admission en non-valeur constitue une mesure comptable permettant de constater l'impossibilité de recouvrer une créance malgré les démarches entreprises par le comptable public. Cette procédure n'efface pas juridiquement la dette mais permet sa sortie des écritures comptables de la collectivité.

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par le comptable public et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

décide d'admettre en non-valeur la créance figurant sur la liste n° 1575420135 pour un montant total de 1,26 € ;

autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au compte 6541 – Créances admises en non-valeur.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du Conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération en date du 27 avril 2026, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner :

Membre titulaire : Madame Myriam ARBAN ;

Membre suppléant : Monsieur Mathieu PAQUELIER.

Les personnes désignées ont déclaré accepter leur mandat.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Désignation des membres des commissions thématiques de Grand Bourg Agglomération

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'installation de la nouvelle mandature de Grand Bourg Agglomération, il est demandé aux communes de proposer des représentants pour participer aux différentes commissions thématiques communautaires.

Après échanges entre les membres du conseil municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer les élus suivants :

Commission thématique et représentant désigné :

- Développement économique, commerce, emploi et insertion, enseignement supérieur
Monsieur Mathieu PAQUELIER
- Biodiversité, environnement et agriculture
Madame Estelle ROBLIN
- Sport, culture et tourisme
Madame Myriam ARBAN
- Gestion des déchets, patrimoine et énergie
Madame Cécile FERLET
- Solidarité, santé, petite enfance et jeunesse
Madame Valérie COUTARD

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à transmettre ces propositions à Grand Bourg Agglomération afin qu'elles soient prises en compte dans la composition des commissions thématiques communautaires.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande d'honorariat de Monsieur Noël PIROUX, ancien Maire de la commune

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'attribution de l'honorariat au bénéfice de Monsieur Noël PIROUX, ancien Maire de la commune de Pirajoux.

Elle rappelle que Monsieur Noël PIROUX a exercé les fonctions de Maire de la commune pendant plus de 37 années et que son engagement au service de la collectivité a été particulièrement remarquable tout au long de ses mandats.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État aux anciens maires ayant cessé leurs fonctions après les avoir exercées durant une période

suffisante et n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation entraînant l'inéligibilité.

Considérant les services rendus à la commune de Pirajoux, son implication constante dans la vie communale et son dévouement au service de l'intérêt général, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

émet un avis favorable à l'attribution de l'honorariat à Monsieur Noël PIROUX, ancien Maire de la commune de Pirajoux ;

autorise Madame le Maire à transmettre au Préfet de l'Ain l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Projet d'acquisition du terrain « Prairie Chapulin »

Madame le Maire présente au conseil municipal le courrier de Madame Pascale BROYER relatif à la vente à la commune de la parcelle cadastrée ZD n°29, située au lieu-dit « Prairie Chapulin ».

Madame BROYER informe la commune que, après consultation des différents héritiers concernés, ceux-ci proposent de céder la parcelle à la commune pour un montant de 2 800 €.

Le conseil municipal prend connaissance de cette proposition et engage une discussion sur l'opportunité de cette acquisition ainsi que sur le montant demandé.

Après échanges, les membres du conseil municipal estiment nécessaire de poursuivre leur réflexion avant de se prononcer définitivement sur cette éventuelle acquisition.

En conséquence, le conseil municipal :

prend acte de la proposition de vente formulée par Madame Pascale BROYER pour un montant de 2 800 € ;

autorise Madame le Maire à poursuivre les échanges avec les propriétaires concernés ;

indique qu'une réponse sera apportée ultérieurement à Madame BROYER après nouvel examen du dossier par le conseil municipal.

Aucune délibération n'est adoptée à ce stade concernant l'acquisition de la parcelle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre sa réflexion avant toute prise de décision définitive.

Travaux de réfection du logement communal de l'ancienne école

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'état des lieux de sortie du logement communal de l'ancienne école a été réalisé en présence de Madame le Maire et des adjoints à la suite du départ de la locataire.

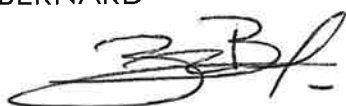
Au regard de l'état général du logement constaté lors de cette visite, il apparaît nécessaire d'engager des travaux de réfection afin de remettre le logement en état avant une nouvelle mise en location.

sera reçu en mairie le 10 juin 2026 à 16 heures afin de présenter plusieurs devis relatifs au renouvellement et à l'amélioration de l'équipement informatique de la mairie. Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information.

- ✓ Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion est actuellement menée concernant le renouvellement et l'acquisition de matériel destiné au service technique communal. Plusieurs devis sont en cours d'étude afin de répondre aux besoins de l'agent communal. À ce titre, un devis relatif à l'acquisition d'un compresseur auprès de l'entreprise JBL a été présenté aux élus. Après examen, le conseil municipal émet un avis favorable à cette acquisition. Le devis a été accepté et signé par Madame le Maire. Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information. Aucune délibération n'est prise sur ce point.
- ✓ Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été réceptionné de l'entreprise EMT Chauffage concernant une intervention sur la pompe à chaleur de la salle des fêtes Clair Martin. Cette intervention est programmée le 23 juin 2026 à 8 h 30. Dans le cadre de cette prestation, il est également prévu le déplacement du boîtier de commande de la pompe à chaleur afin d'en améliorer l'accessibilité et le fonctionnement. Par ailleurs, l'entreprise a proposé la mise en place d'un contrat d'entretien annuel pour assurer le suivi et la maintenance régulière de l'installation. Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information. Les modalités de l'entretien annuel feront l'objet d'un examen ultérieur avant toute décision. Aucune délibération n'est prise sur ce point.
- ✓ Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux en cours au château communal. Il est précisé que les travaux sont actuellement suspendus dans l'attente de la livraison d'une porte nécessaire à la poursuite du chantier. Dès réception de cet équipement, les travaux pourront reprendre et être finalisés conformément au calendrier prévu. Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information et de l'état d'avancement du dossier. Aucune délibération n'est prise sur ce point.
- ✓ Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est prévu de réunir la commission des finances au début du mois de juillet 2026. Cette réunion aura notamment pour objet de faire un point sur les dépenses liées à l'électricité ainsi que sur les coûts de fonctionnement des équipements informatiques de la commune. Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information. Aucune délibération n'est prise sur ce point.
- ✓ La prochaine séance du conseil municipal est fixée le 3 juillet à 19h30.

Fait à PIRAJOUX, le 8 juin 2026

La secrétaire de séance,
Bénédicte BERNARD



Le Maire,
Cécile FERLET

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et se sont rendues sur place afin d'établir des devis pour les différents travaux à réaliser.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
prend acte de la nécessité d'effectuer des travaux de réfection du logement communal ;
décide d'attendre la réception de l'ensemble des devis demandés aux entreprises ;
reporte toute décision relative à l'engagement des travaux et au choix des entreprises à une prochaine réunion du conseil municipal ;
autorise Madame le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à l'instruction du dossier.
Aucune délibération n'est adoptée à ce stade concernant l'attribution des travaux.
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attendre les différents devis avant de se prononcer sur les travaux de réfection du logement communal.

Programme voirie 2026

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un point a été réalisé concernant les travaux de voirie à prévoir au titre de l'année 2026.
Dans ce cadre, un échange a eu lieu entre Monsieur Mathieu PAQUELIER, référent communal de la commission voirie, et Monsieur Julien MICHEL de Grand Bourg Agglomération afin d'étudier les besoins de la commune en matière d'entretien de la voirie communale et de déterminer les interventions pouvant être programmées au cours de l'année 2026.
À l'issue de ces échanges, un accord de principe a été trouvé concernant l'enveloppe financière dédiée aux travaux d'entretien de la voirie pour l'exercice 2026. Les différents secteurs nécessitant une intervention ont été recensés et feront l'objet d'un suivi en lien avec les services de Grand Bourg Agglomération.
Le conseil municipal prend acte de ces informations et de l'avancement du dossier.
Il est précisé qu'un point complémentaire sera présenté à la commission voirie qui se réunira prochainement.
Le conseil municipal prend acte de cette présentation et de l'état d'avancement du programme voirie 2026.

Affaires diverses

- ✓ Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre se tiendra le 10 juin 2026 en mairie de Pirajoux avec le responsable territorial du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Cette réunion permettra de présenter aux élus les différentes compétences exercées par le syndicat, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'éclairage public, des réseaux de communications électroniques, de la fibre optique ainsi que de l'accompagnement technique et administratif des collectivités.
- ✓ Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Robin FRERE

Département de l'Ain
Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS

MAIRIE DE PIRAJOUX

01270

Tel : 09 72 46 20 24
mairie.pirajoux@wanadoo.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 JUIN 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Valérie COUTARD, David RICHONNIER, Estelle ROBLIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD

Excusés : Laetitia ROBIN, Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD

Objet : Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs de 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code électoral et à l'arrêté préfectoral relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs de 2026, il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire et des suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial.

Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires prévues, le Conseil municipal désigne :

Déléguée titulaire :

- Madame Cécile FERLET, Maire.

Suppléants :

- Monsieur Alexandre CANARD ;
- Madame Valérie COUTARD ;
- Monsieur Mathieu PAQUELIER.

Les résultats ont été proclamés immédiatement à l'issue du scrutin.

Les personnes désignées ont déclaré accepter leur mandat de délégué titulaire ou de suppléant pour participer à l'élection des sénateurs de 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la désignation de Madame Cécile FERLET en qualité de déléguée titulaire ;
APPROUVE la désignation de Monsieur Alexandre CANARD, Madame Valérie COUTARD et Monsieur Mathieu PAQUELIER en qualité de suppléants ;
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire
Cécile FERLET

Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20260612-2026-28-01
Date de réception préfecture : 12/06/2026



Accusé de réception en préfecture
001-210102958-20260612-2026-28-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 JUIN 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Valérie COUTARD, David RICHONNIER, Estelle ROBLIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD

Excusés : Laetitia ROBIN, Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil municipal de la commune de Pirajoux, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Cécile FERLET, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des finances publiques ;

Vu la demande présentée par le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse relative à l'admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables ;

Considérant que le comptable public a mis en œuvre toutes les procédures de recouvrement dont il dispose ;

Considérant que les diligences effectuées n'ont pas permis le recouvrement des sommes dues et que le coût des poursuites serait supérieur au montant de la créance ;

Considérant la liste de non-valeur n° 1575420135, transmise par le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse, pour un montant total de 1,26 € ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'admettre en non-valeur la créance figurant sur la liste n° 1575420135 pour un montant total de 1,26 € ;

DIT que cette admission en non-valeur n'éteint pas juridiquement la dette mais constate l'impossibilité de son recouvrement dans les conditions actuelles ;

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 – Créances admises en non-valeur du budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Cécile FERLET

Accusé de réception en préfecture
05123101581202612-2026-05-01
Date de réception préfecture : 12/06/2026



Département de l'Ain
Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS

MAIRIE DE PIRAJOUX

01270

Tel : 09 72 46 20 24

mairie.pirajoux@wanadoo.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 JUIN 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Valérie COUTARD, David RICHONNIER, Estelle ROBLIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD

Excusés : Laetitia ROBIN, Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération n° DC-2026-031 du 27 avril 2026 du Conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération portant renouvellement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et définissant ses modalités de composition ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉSIGNE Madame Myriam ARBAN en qualité de membre titulaire de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

DÉSIGNE Monsieur Mathieu PAQUELIER en qualité de membre suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre celle-ci à Grand Bourg Agglomération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Cécile FERLET

Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20260612-2026-031-DC-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2026



Département de l'Ain
Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS
MAIRIE DE PIRAJOUX
01270
Tel : 09 72 46 20 24
mairie.pirajoux@wanadoo.fr
~ ~ ~

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 JUIN 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Valérie COUTARD, David RICHONNIER, Estelle ROBLIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD

Excusés : Laetitia ROBIN, Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein des commissions thématiques de Grand Bourg Agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de Grand Bourg Agglomération en date du 19 mai 2026 relatif à la désignation des membres des commissions thématiques communautaires dans le cadre de l'installation de la nouvelle mandature ;

Considérant qu'il appartient à la commune de proposer des représentants afin de participer aux travaux des commissions thématiques de Grand Bourg Agglomération ;

Considérant les échanges intervenus au sein du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de proposer les élus suivants :

- Développement économique, commerce, emploi et insertion, enseignement supérieur sera représenté par Monsieur Mathieu PAQUELIER
- Biodiversité, environnement et agriculture sera représenté par Madame Estelle ROBLIN
- Sport, culture et tourisme sera représenté par Madame Myriam ARBAN
- Gestion des déchets, patrimoine et énergie sera représenté par Madame Cécile FERLET
- Solidarité, santé, petite enfance et jeunesse sera représenté par Madame Valérie COUTARD

001-210102968-20260612-2026-31-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Le Conseil municipal :

APPROUVE les désignations ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à transmettre ces propositions à Grand Bourg Agglomération afin qu'elles soient prises en compte dans la composition des commissions thématiques communautaires ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Cécile FERLET



Département de l'Ain
Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS
MAIRIE DE PIRAJOUX
01270
Tel : 09 72 46 20 24
mairie.pirajoux@wanadoo.fr


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 JUIN 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Valérie COUTARD, David RICHONNIER, Estelle ROBLIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD

Excusés : Laetitia ROBIN, Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD

Objet : Demande d'attribution de l'honorariat de Maire à Monsieur Noël PIROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à l'honorariat des anciens maires ;

Considérant que Monsieur Noël PIROUX a exercé les fonctions de Maire de la commune de Pirajoux pendant plus de 37 années ;

Considérant l'engagement constant de Monsieur Noël PIROUX au service de la commune, son implication dans la vie locale et les services rendus à la population durant l'ensemble de ses mandats ;

Considérant que Monsieur Noël PIROUX a cessé ses fonctions de Maire après une durée de mandat largement supérieure aux conditions requises pour l'octroi de l'honorariat ;

Considérant qu'à la connaissance de la commune, Monsieur Noël PIROUX n'a fait l'objet d'aucune condamnation entraînant l'inéligibilité ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ÉMET un avis favorable à l'attribution de l'honorariat de Maire à Monsieur Noël PIROUX, ancien Maire de la commune de Pirajoux ;

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de l'Ain l'octroi de cet honorariat, en reconnaissance des services rendus à la commune ;

AUTORISE Madame le Maire à transmettre au représentant de l'État l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de cette demande et à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire
Cécile FERLET

Accuse de réception en préfecture
001230025012700612-2026-0001 DE
Date de réception préfecture : 12/06/2026

